

DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
DE L'EDUCATION ET DU  
NUMERIQUE  
Direction des Ressources humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PRINCIPAL AU CHOIX  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,  
Vu le décret n° 88.547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,  
Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,  
Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,  
Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,  
Sur la proposition de M. le Directeur général des Services du Département,

**ARRETE**

**Article 1** - Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise territorial principal au choix, au titre de l'année 2025, s'établit ainsi qu'il suit :

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| - M. Abraham ANDRIANOROSON | - M. Jean-Charles JONCHERAY |
| - M. David BERTIN          | - Mme Aurélie LORIERE       |
| - M. Damien BODEREAU       | - M. Stéphane MARIE         |
| - Mme Sarah CHAMPION       | - M. François MINIER        |
| - M. Stéphane COULON       | - Mme Elodie POIRIER        |
| - M. Romain DORLEANS       | - M. Cédric TRANCHANT       |
| - M. Jean-Michel JAUNEAU   | - M. Cédric VILFEU          |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	6	22	28
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	11	14

\*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

**Article 2** - Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président du Conseil départemental,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur général des services  
du Département



Olivier DUBOSC

**DESTINATAIRES :**

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le 17 JUN 2025  
et de sa publication ou notification le 07 AOUT 2025